



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

La prestation « Location de matériel » est fournie par LOC'S, ci-après le loueur. Les présentes conditions générales de location tiennent lieu de Conditions Générales de Vente au sens de l'article L.111-1 du Code de la consommation.

Les conditions de location font partie intégrante du contrat de location\*. Par sa signature, le cocontractant, dit le preneur confirme avoir lu et intégralement accepté les conditions de location.

### 1. Prise en charge du matériel

Le preneur prend en charge le matériel en bon état de fonctionnement. Pour l'utilisation du matériel, le loueur s'engage à expliquer le fonctionnement du matériel pour que le preneur puisse l'utiliser en bonne et due forme. Il est tenu de formuler toute réclamation au loueur au moment de la prise en charge du matériel. Le loueur ne peut être tenu responsable d'une défaillance ultérieure, qu'elle soit matérielle ou physique.

### 2. Livraison et Retrait

Le matériel est directement livré à l'adresse définie dans le contrat de location, selon les modalités définies lors de la commande. Les frais de livraison sont à la charge du preneur sauf mention contraire. Tous les frais supplémentaires liés à la location d'élévateurs, à une livraison par nacelle, seront à la charge du preneur et facturés par le transporteur en sus du prix de vente et des frais de livraison mentionnés sur le Site. Le preneur s'engage à être présent lors de la livraison et/ou du retrait pour signer un bon de réception ou retour. Chaque ½ heure de retard entraînera une facturation de 20 €.

### 3. Restitution du matériel

Le preneur est tenu de restituer le matériel au loueur au terme de la durée de location définie dans le contrat de location, et ce, pendant les heures d'ouverture. Le matériel ainsi que tous les accessoires mis à disposition par le loueur (gants, casques, etc.) doivent être restitués au loueur dans un état identique à celui qui lui a été confié. Si le preneur a perdu ou endommagé des accessoires, il est tenu d'en avertir le loueur, ceux-ci lui sont

facturés. Les dommages matériels sont facturés aux tarifs publiés en magasin.

### 4. Durée de location :

La durée de location est précisée dans le contrat de location. Elle commence au moment de la mise à disposition du matériel et se termine à la restitution complète de celui-ci.

### 5. Prolongation de la durée de location

Une prolongation du contrat de location est uniquement possible avec l'assentiment du loueur avant la fin du contrat de location en cours. Le loueur peut refuser cette prolongation. Tout jour de retard non autorisé entraînera une facturation supplémentaire selon le tarif journalier en vigueur.

### 6. Annulation de réservation

En cas d'annulation par le preneur:

- plus de 30 jours avant la date de location : remboursement total
- entre 30 et 15 jours avant la date de location : 40 % du montant total.
- entre 14 et 8 jours avant la date de location : 60 % du montant total.
- moins de 7 jours avant la date de location : aucun remboursement.

Toute réservation se verra annulée deux heures après l'heure prévue de location si le preneur ne prévient pas de son retard.

### 7. Âge minimal du preneur

Le preneur doit être majeur le jour de la prise de possession du matériel.

### 8. Prestations et prix

Les tarifs en vigueur valables sont ceux publiés chez le loueur, sur sa plateforme de réservation et sur le devis et le contrat.

## **9. Moyens de paiement**

Le règlement peut s'effectuer par carte bancaire ou en espèces, selon les modalités indiquées dans le devis. L'étalement de paiement n'est pas proposé. La réservation est confirmée à réception de l'acompte.

## **10. Assurance**

L'assurance est à la charge du preneur. Par sa signature du contrat de location, le preneur confirme avoir couvert de façon adéquate les risques liés à l'utilisation du matériel loué. Le matériel n'est pas assuré par le loueur contre le vol et la casse dans le cadre du présent contrat. Il appartient donc au preneur de se prémunir des risques en cas de dommage causé au matériel.

## **11. Accessoires**

Si des accessoires sont inclus dans la location, le preneur est tenu d'en vérifier la présence lors de la remise du matériel et de le signaler immédiatement au loueur en cas d'oubli ou d'anomalie..

## **12. Utilisation du matériel**

Le preneur s'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination, avec soin, et dans le respect des consignes de sécurité fournies. La modification de la structure ou de la nature d'un produit est interdite. Ceci pourrait entraîner une facturation correspondant à la valeur du produit.

Le matériel reste la propriété exclusive du loueur. Il ne peut être ni cédé, ni sous-loué.

## **13. Responsabilité du preneur**

Le preneur est responsable du matériel dès sa mise à disposition et jusqu'à sa restitution.

Le preneur s'engage à utiliser le matériel loué avec prudence, sans danger pour les tiers et conformément aux règles de sécurité. Le preneur est toujours responsable des dommages corporels et matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du matériel loué (article 1242 du code civil). LOC'S ne peut être tenue responsable en cas de dommages causés ou subis par le preneur au cours de l'utilisation du matériel loué. L'utilisation en compétition ou pour une conduite analogue à une compétition est interdite. Lors de dommages dus à un accident, de perte, de vol ou de traitement inapproprié du matériel, le preneur est responsable des coûts de réparation. En cas de dommage total ou de perte, le preneur est responsable de la valeur de

remplacement du matériel, celle-ci facturée conformément aux tarifs en vigueur et affichés en magasin.

## **14. Caution**

Le Loueur demande une **empreinte de carte bancaire** comme caution contre la perte, le vol ou l'endommagement du matériel. Aucun débit ne sera effectué, sauf en cas de non-restitution, de détérioration ou de disparition du matériel loué. Cette empreinte est conservée pendant toute la durée de la location et sera annulée après vérification complète du matériel à son retour. En cas de dégradation, de perte ou de vol, les frais de remise en état ou de remplacement seront facturés au preneur, et pourront être prélevés, en tout ou partie, sur cette empreinte.

## **14. Droit de rétractation**

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations prévues à date fixe.

## **15. Droit applicable**

Le contrat et les conditions générales de location sont exclusivement régis par le droit français. Préalablement à toute action en justice, auprès du tribunal territorialement compétent, le loueur et le vendeur s'engagent à régler le différend qui les opposerait à l'amiable, par le biais, notamment, d'une procédure de conciliation.